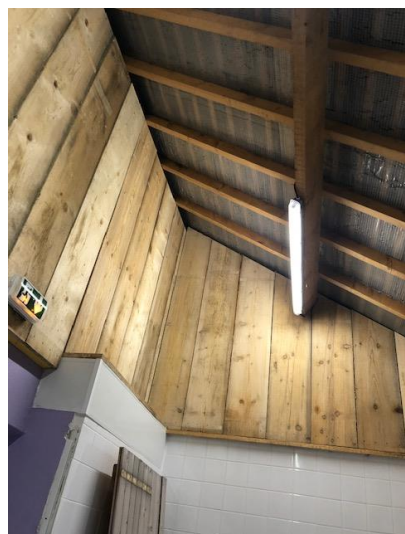


CAMPING MUNICIPAL



Réhabilitation des sanitaires du camping municipal (travaux en cours, réalisés par les agents du service technique)

RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES À L'ATELIER MUNICIPAL



Travaux réalisés par les agents du service technique : Vestiaire pour personnel féminin

TOITURE DU GARAGE DE L'ATELIER MUNICIPAL



Désamiantage et couverture : travaux réalisés par entreprises

LOCATION PELLES

La commune a conclu un contrat de location avec une société de la Manche pour la location de deux pelles (une de 2.6 tonnes et une de 6 tonnes). Mises à disposition du personnel, elles seront utilisées par le service technique pour des chantiers de terrassement, entretien des voiries, ...



- ✓ Le Mot du Maire
- ✓ Informations diverses
- ✓ Travaux : hiver 2020-2021

- Page 1
- Page 2-3
- Page 4

Le mot du maire

En ce début d'année la liste de visites en mairie, des appels téléphoniques, des mails, des courriers, s'allonge.

Ainsi nous avons pu constater que le sentier littoral, à la limite de Bretteville - Maupertus, s'était effondré sur quelques mètres.

Merci au randonneur qui nous a prévenus, nous avons mis des barrières pour interdire l'accès et pris un arrêté dans ce sens.

La communauté d'agglomération Le cotentin, qui a compétence sur ce sujet, évaluera les dégâts et les travaux à engager.

Autre sujet qui fâche, la divagation des chiens et les déjections canines associées, ce n'est pas essentiel mais fort désagréable, j'en appelle à la responsabilité des propriétaires avant de devoir ramasser les chiens et les remettre à la SPA (facturation du service au propriétaire). Un courrier personnalisé de rappel a été fait dans ce sens à un habitant.

Concernant la sécurité des enfants qui font du skate ou du roller, nous avons le city stade qui est ouvert en dehors du temps scolaire et périscolaire, le muret de la maison médicale et les escaliers de la Mairie ne sont pas destinés à ces pratiques. A bon entendeur....

Au printemps nous reprendrons les entretiens des espaces verts et des terrains communaux, merci aux propriétaires de haies donnant sur le domaine public d'entretenir ce qui leur appartient.

Dans cette liste non exhaustive le dernier sujet que je souhaite aborder est le respect envers les employés municipaux.

Je ne peux pas admettre un manque de respect, que ce soit au téléphone ou lors de contacts en Mairie ou sur le terrain.

Ils ou elles travaillent pour le bien de notre commune, ils ou elles font ce que la municipalité leur demande dans leurs services respectifs.

N'oubliez pas que je ne plains, on ne devient pas Maire par hasard mais par engagement personnel. La période que nous vivons tous est compliquée, semble interminable et toutes les incertitudes font que la tension est palpable dans tous nos moments de vie.

Respect, solidarité et optimisme, comptons plus sur nous que sur les autres et les augures deviendront plus favorables...

Jean Paul MAZE

Site internet : www.bretteville50110.fr

Facebook : Mairie de Bretteville – 50110



Panneau Pocket : Bretteville



INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

Votre enfant doit prochainement effectuer sa rentrée scolaire ? Avant de vous rendre à l'école, vous devez effectuer une pré-inscription en Mairie pour :

- Les enfants nés en 2018 l'entrée à l'école maternelle
- Les enfants arrivant sur la commune.

La procédure est la même pour les enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle et les familles nouvellement installées sur la commune.

Rendez-vous au secrétariat de la Mairie : 1 rue du Vieux Château.

Afin de réaliser la pré-inscription de votre enfant, veuillez vous munir des photocopies des documents suivants :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Le carnet de santé de l'enfant (copies des pages de vaccinations obligatoires)
- En cas de divorce ou de séparation, il convient pour les parents de présenter le jugement original intégral et une copie précisant les modalités de garde de l'enfant ainsi que le lieu de résidence habituel
- Certificat de radiation.



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL – PORT DU MASQUE

Par arrêté préfectoral, l'obligation du port du masque dans toutes les communes de la Manche, dès l'âge de 11 ans, sur l'ensemble de l'espace public s'applique jusqu'au 31 mars 2021.



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections départementales et régionales, initialement prévues au mois de Mars, sont reportées aux 13 et 20 juin 2021, en raison de la crise sanitaire.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour participer au vote.

La date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Vous devez vous inscrire au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin (soit le vendredi 7 mai 2021 au plus tard). Pour certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...), l'inscription est possible jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Demande d'inscription :

Via le service en ligne « demande d'inscription sur les listes électorales » disponible sur le site www.service-public.fr ou en vous adressant directement à l'accueil de la Mairie.



COMMENT TRIER ?

CONTENEUR OU SAC JAUNE

PLASTIQUE

Bouteilles et flacons avec les bouchons, films et sacs plastiques.



MÉTAL

Bidons, boîtes de conserve, canettes, barquettes aluminium, aérosols et boîtes métalliques.



PAPIERS

Journaux, magazines, prospectus, courriers, enveloppes, annuaires, livres...



CARTONS et BRIQUES ALIMENTAIRES



Papiers et emballages

CONTENEUR VERRE

BOUTEILLES EN VERRE
sans les bouchons



POTS EN VERRE
sans les couvercles

BOCAUX EN VERRE
sans les couvercles

Pour chaque tonne collectée, 1 € reversé à l'association



Verres

Déchets biodégradables

COMPOSTEUR

DÉCHETS DE CUISINE
Epluchures de légumes, coquilles d'oeuf, marc de café...



DÉCHETS DE JARDIN
Pelouses, feuilles mortes, branchages...



Déchets résiduels

POUBELLE ORDINAIRE

Les déchets déposés dans la poubelle ordinaire sont **UNIQUEMENT LES DÉCHETS RESTANTS**, après ce tri.



Un doute, une question ? Contactez les ambassadeurs de tri et de la prévention au 02.33.40.27.61



Réduire ses déchets dans le Cotentin

